



Elections Ontario

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Convocation d'élections partielles provinciales à Orléans et à Ottawa—Vanier

TORONTO, le 29 janvier 2020 – Des élections partielles provinciales ont été convoquées dans les circonscriptions d'Orléans et d'Ottawa—Vanier. Le jour du scrutin est fixé au 27 février 2020.

Les citoyennes et citoyens canadiens qui résident à Orléans et à Ottawa—Vanier et qui ont au moins 18 ans le jour du scrutin ont le droit de voter.

Les électeurs inscrits recevront leur carte d'information de l'électeur à compter du 11 février 2020. Les électeurs qui ne reçoivent pas de carte d'information de l'électeur peuvent vérifier, mettre à jour ou ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs soit au moyen du service d'inscription en ligne à l'adresse elections.on.ca jusqu'au 17 février 2020, soit lorsqu'ils iront voter.

Pour connaître les dates et les lieux de vote, ainsi que les pièces d'identité acceptables, rendez-vous sur elections.on.ca.

Le bureau du directeur du scrutin d'Orléans, qui fait office de bureau électoral dans cette circonscription électorale, sera ouvert de 10 h à 20 h (heure de l'Est), du lundi au samedi, et de 12 h à 17 h (heure de l'Est) le dimanche, dès le 29 janvier :

110, promenade Place d'Orléans
Unité 2016
Orléans (Ontario) K1C 2L9
1 866 271-6876

Le bureau du directeur du scrutin d'Ottawa—Vanier sera ouvert de 10 h à 20 h (heure de l'Est), du lundi au samedi, et de 12 h à 17 h (heure de l'Est) le dimanche, dès le 29 janvier :

282, rue Dupuis
Unité 200
Vanier (Ontario) K1L 7H9
1 866 532-3156



Elections Ontario

Dates importantes

- 27 février 2020 – Jour du scrutin : les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 21 h (heure de l'Est).
- 13 février 2020 – La liste complète des candidats de chaque circonscription électorale sera disponible après 14 h (heure de l'Est) à l'adresse elections.on.ca.
- Du 16 au 21 février 2020 – Vote par anticipation dans les bureaux des directeurs du scrutin de 10 h à 20 h (heure de l'Est).
- Du 19 au 21 février 2020 – Vote par anticipation dans les lieux de vote de chaque circonscription électorale de 10 h à 20 h (heure de l'Est).
- Du 30 janvier au 21 février 2020 – La date limite pour présenter une demande de vote par la poste est fixée à 18 h (heure de l'Est) le 21 février. Renvoyez votre bulletin dûment rempli au plus tard à 18 h (heure de l'Est) le 27 février. Les formulaires de demande sont disponibles à l'adresse elections.on.ca ou dans les bureaux des directeurs du scrutin.
- Du 30 janvier au 26 février 2020 – Vote par bulletin spécial dans les bureaux des directeurs du scrutin jusqu'à 18 h, le 26 février. Pour pouvoir voter par bulletin spécial, les électeurs doivent remplir un formulaire de demande, disponible à l'adresse elections.on.ca ou dans leur bureau du directeur du scrutin.
- Du 26 au 27 février 2020 – Interdiction de la publicité politique de 0 h 01 (heure de l'Est) le 26 février à 23 h 59 (heure de l'Est) le 27 février.
- 27 février 2020 – La publication de sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics antérieurement est interdite entre 0 h 01 et 21 h (heure de l'Est) le 27 février.

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 668-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Relations avec les médias
media@elections.on.ca
1 866 252-2152